

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0691 du 22/04/2021

Arrêté du 22 avril 2021

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'ADMINISTRATRICES DES FINANCES PUBLIQUES
DANS LES SERVICES CENTRAUX DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'administratrices des Finances publiques dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 1^{er} semestre 2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'ADMINISTRATRICES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LES SERVICES CENTRAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'ADMINISTRATRICES DES FINANCES PUBLIQUES
DANS LES SERVICES CENTRAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**



ARRÊTÉ

portant affectation d'administratrices des Finances publiques

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 portant organisation de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande des intéressées ;

ARRÊTE :

Article premier

Mme Marie-Claude GUILLOU, administratrice des Finances publiques, 4^e échelon, affectée dans le département du Val-de-Marne, est affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques en qualité de cheffe du bureau de la publicité foncière et de la fiscalité du patrimoine (GF-3B).

Article 2

Mme Carole LE BOURSICAUD, administratrice des Finances publiques, 5^e échelon, affectée à la direction des impôts des non-résidents, est affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques en qualité de cheffe du bureau « Gestion des personnels et des parcours professionnels des agents de catégorie B et C » (RH-2A).

Article 3

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date d'installation des intéressées qui sera fixée par le Directeur général des Finances publiques.

Article 4

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 22 AVRIL 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINT À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756